

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023

N°2023-CM11DEC-05

FINANCES : Tarifs municipaux 2024 – Services généraux
Rapporteur : M. Vincent COQUET

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 04 décembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 Rue des Hortensias à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Patrick CAINJO, Mme Héléna VANAERT, M. Julian EVENO, Adjoint; M. Lionel FROMAGE, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Armelle LE PRÉVOST, M. Yves BLEUNVEN, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Sylvie LE CHEVILLER, Mme Sophie BEGOT, M. Romuald GALERME, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Pierre LE PALUD, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Michelle LE PETIT, M. David GEFFROY, M. Olivier SUFFICE, M. Frédéric ANDRÉ, M. Moran GUILLERMIC, M. Germain EVO

Pouvoir remis : Mme Michelle LE PETIT à M. Lionel FROMAGE, M. David GEFFROY à M. Romuald GALERME, M. Frédéric ANDRÉ à Mme Anne-Laure PRONO, M. Moran GUILLERMIC à M. Mickaël LE BELLEGO, M. Germain EVO à M. Patrick CAINJO

Nombre de Conseillers en exercice : 29 – Présents : 23 – Pouvoirs : 5 – Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure PRONO

M. Vincent COQUET, Adjoint aux Finances, rappelle que les tarifs municipaux sont validés chaque année par le Conseil Municipal.

À cet effet, il rapporte que la Commission « Finances – Prospectives – Affaires générales », qui s'est réunie le 1^{er} décembre, propose pour l'année 2024 une augmentation moyenne des tarifs de 4 %, par rapport à 2023, pour se conformer au taux d'inflation prévisionnel 2023 (IPCH hors énergie et inflation) et d'appliquer les tarifs suivants cités ci-dessous :

OBJET		2024
Cimetière		
Taxes d'inhumation		
Taxe d'inhumation		40,00 €
Taxe d'inhumation avec reliques		78,00 €
Taxe d'inhumation : mise en caveau communal (gratuité pendant 15 jours)		40,00 €
Concessions		
Concession Cimetière	15 ans	95,00 €
	30 ans	189,00 €
Concession Colombarium	15 ans	223,00 €
	30 ans	440,00 €
Concession Cavurne et Casurne	15 ans	223,00 €
	30 ans	440,00 €
Dispersion cendres jardin du souvenir		40,00 €
Pose de plaque d'identification		40,00 €
Renouvellement concession d'emplacement de plaque d'identification jardin du souvenir	15 ans	40,00 €

OBJET		2024
Mobilier		
Caveaux préfinancés	2 places	Prix coûtant
	3 places	Prix coûtant
	4 places	Prix coûtant
Plaque d'identification Casurne	à l'unité	Prix coûtant
Photocopies, impression de documents administratifs		
Format A4 (le tarif est doublé en R/V)	N/B	0,12 €
	Couleur	0,18 €
Format A3 (le tarif est doublé en R/V)	N/B	0,24 €
	Couleur	0,36 €
Occupation du domaine public - Droits de place (hors Station Grégam)		
Terrasses et marchés		
Terrasse autorisée	Redevance annuelle	Gratuité
Marché hebdomadaire	Prix/ml	Gratuité
Food-truck (Station Grégam) occupation permanente (1 j/sem)	Forfait/jour	7,35 €
Food-truck (Station Grégam) occupation ponctuelle	Forfait/jour	14,70 €
Marché de Noël sous chapiteau - avec électricité	Prix/ml	12,10 €
Marché de Noël en extérieur - avec électricité	Prix/ml	6,10 €
Cirques, manèges, ...		
Caution (nettoyage du site, ...)	Forfait	168,00 €
Cirque - avec électricité	Forfait/jour	82,00 €
Cirque - sans électricité	Forfait/jour	48,00 €
Manèges, auto-tampons ou autres - avec électricité	Forfait/jour	18,00 €
Manèges, auto-tampons ou autres - sans électricité	Forfait/jour	12,00 €
Associations locales : évènements gratuits	Forfait/jour	Gratuité
Associations locales (évènements payants), associations extérieures et particuliers	Forfait/jour	120,00 €
Jardins familiaux		
Parcelle de 60 m ²	Redevance annuelle	39,40 €
Parcelle de 100 m ²	Redevance annuelle	79,00 €
Ventes diverses		
Vente de matériaux (à retirer par l'acquéreur)		
Terre végétale : quantité inférieure à 20 m ³	le m ³	7,30 €
Terre végétale : quantité supérieure à 20 m ³	le m ³	4,40 €
Vente de bois tout venant	la corde	76,40 €
Vente d'animaux (à retirer par l'acquéreur)		
Bélier	Unité	52,00 €
Brebis	Unité	104,00 €

OBJET	2024
Mise à disposition de matériels et de services (gratuité pour les associations locales)	
Location de matériel	
	à la journée
	45,00 €
Minibus communaux (le ménage des véhicules sera facturé si nécessaire)	km > 100km
	0,15 €
	ménage /heure
	53,00 €
Remorque podium	à l'unité
	260,00 €
Barrière métallique	à l'unité
	1,70 €
Grille de séparation et d'affichage	à l'unité
	1,70 €
Table	à l'unité
	3,15 €
Banc	à l'unité
	1,70 €
Verres	la dizaine
	1,00 €
Verres pour apéritif	la dizaine
	1,70 €
Pichet	à l'unité
	0,55 €
Plateaux	la dizaine
	5,00 €
Plat inox	à l'unité
	1,70 €
Assiettes blanches (plates, à dessert)	la dizaine
	5,00 €
Couverts : fourchettes, couteaux, petites cuillères	la dizaine
	1,00 €
Intervention des services municipaux	
Indemnités kilométriques	Au km
	1,20 €
Pôle Aménagement : toute prestation d'étude, de suivi de travaux, de montage de dossier, ... <i>Les frais de déplacements liés à ces prestations seront refacturés au montant réel supporté par la commune.</i>	Coût horaire
	73,00 €
Services communaux experts : toute prestation d'étude, de suivi de travaux, de marchés publics, de montage de dossier, de groupements de commandes, ... <i>Les frais de déplacements liés à ces prestations seront refacturés au montant réel supporté par la commune.</i>	Coût horaire
	73,00 €
Prestations techniques dans le cadre de l'infogérance : suivi du groupement de commandes, assistance sur la mise à jour des sites internet et messageries, ... <i>Les frais de déplacements liés à ces prestations seront refacturés au montant réel supporté par la commune.</i>	Coût horaire
	26,00 €
Police Municipale (*) : intervention exceptionnelle	Coût horaire
	53,00 €
Services Techniques (*) : interventions exceptionnelles	Coût horaire
	53,00 €
Services Techniques (*) : interventions dans le cadre des travaux en régie, livraison de matériel et diverses interventions	Coût horaire
	50,30 €
Services Techniques (*) : utilisation du tractopelle (chauffeur inclus)	Coût horaire
	73,00 €
Services Techniques : travaux de busage avec têtes de buses	6 ml
	1 352,00 €
Services Techniques : travaux de busage sans têtes de buses	6 ml
	750,00 €
Autres prestations (*) : accueil, restauration, d'hôtesse lors d'évènements	Coût horaire
	50,00 €

(*) le tarif des heures effectuées la nuit (22h-6h) et le dimanche est majoré de 100%

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », réunie le 1^{er} décembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : FIXE les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024 conformément aux tableaux présentés ci-dessus ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à l'objet de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

La Secrétaire de séance,
Mme Anne-Laure PRONO